

Initiative Pays de Martigues Côte Bleue

Accompagne et soutient les porteurs de projets de création, de reprise ou de développement d'entreprise



IPMCB, association locale créée en 1998, est l'une des 207 plateformes du Réseau Initiative France. Basée au pôle entrepreneurial Mikado, elle intervient sur les communes du Pays de Martigues, de la Côte Bleue et du sud de l'Etang de Berre. IPMCB accompagne gratuitement les porteurs de projet à la finalisation de leur business plan, à la construction/finalisation de leur prévisionnel financier et à la demande de prêts d'honneur à **0%**.

OUTILS DE FINANCEMENT

PRETS D'HONNEUR INITIATIVE - Création, Reprise, Développement d'activité

- ✓ Prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêts, sans garantie sur fond propre, sans caution personnelle ni frais de dossiers.

Montant

Jusqu'à 15 000 € / Prêt moyen 8 000€

- ✓ Remboursable sur une période de 24 mois à 60 mois, différé possible de 3 à 6 mois

Eligibilité

- ✓ Eligibilité Tout public en création/reprise (demandeurs d'emploi, salariés, bénéficiaires de minima sociaux...), ou entreprises créées depuis moins de 6 mois.
Tous statuts juridiques dont les Micro-entreprises.

Objectifs

- ✓ Renforcer les fonds propres du créateur
- ✓ Faciliter l'obtention d'un prêt bancaire (effet de levier : plus de 10 points en 2025)
- ✓ Financer prioritairement ce que la banque ne finance pas (BFR, stock, trésorerie, incorporel...)

Focus développement

- ✓ **Eligibilité** : Entreprises ayant entre 1 an à 3 ans d'existence
L'indépendance du créateur et la maîtrise de son projet seront des éléments déterminants dans l'étude de recevabilité.
- ✓ **Objectif** : Modification du plan initial avec développement et croissance de l'activité de l'entreprise : BFR de croissance, embauche, développement d'un nouveau produit, nouveaux marchés, export...

PRETS D'HONNEUR BPI FRANCE

- ✓ Initiative Pays de Martigues Côte Bleue peut mobiliser des financements Bpifrance, en complément d'un Prêt d'Honneur Initiative ou indépendamment de celui-ci, en fonction du plan de financement et de critères d'éligibilité.
- ✓ Prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêts, sans garantie sur fond propre, sans caution personnelle ni frais de dossiers.

Prêts BPI France proposés

	Prêt d'Honneur Solidaire	Prêt d'honneur Création/Reprise	Prêt d'honneur Quartier
Eligibilité	- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et les jeunes - Co-financement bancaire équivalent obligatoire avec caution personnelle maximum de 50%	- Entreprises de moins de 3 ans - Couplage Prêt d'honneur IPMCB obligatoire	- Porteurs de projet et les entreprises domiciliés en QPV. - Co-financement bancaire obligatoire avec caution personnelle maximum de 50%
Montant	Jusqu'à 8 000 €	Jusqu'à 10 000 €	Jusqu'à 15 000€ par associés
Remboursement	Remboursable sur 60 mois maximum, période de différé possible		

PRETS D'HONNEUR REGIONAUX

- ✓ Initiative Pays de Martigues Côte Bleue peut mobiliser des dispositifs financiers de la Région Sud, en complément d'un Prêt d'Honneur Initiative ou indépendamment de celui-ci, en fonction du plan de financement et de critères d'éligibilité.

Mon Prêt TPE / [Mon prêt TPE - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)

- ✓ Pour les entreprises de +2 ans en rebond ou développement d'activité, avec un chiffre d'affaires supérieur à 50 000€
- ✓ 5k€ à 15k€ à taux zéro en fonction d'un couplage bancaire éventuel (prêt sec possible)
- ✓ 12 mois de différé maximum, 3 ans de remboursement maximum

Prêt d'honneur Agricole

- ✓ Prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêts ni caution personnelle
- ✓ Pour les agriculteurs non installés ou en activité depuis moins de 3 ans, et non éligible à la DJA
- ✓ D'un montant de 5 000 € à 30 000 €
- ✓ Remboursable sur une période de 84 mois maximum, différé possible jusqu'à 24 mois
- ✓ Co-financement bancaire égal ou supérieur au Prêt d'Honneur Agricole obligatoire
- ✓ Plan d'entreprise sur 4 ans

LABEL INITIATIVE REMARQUABLE

- ✓ Marque de reconnaissance qui peut être accordée aux entreprises qui sont, ou ont été, soutenues par IPMCB, quelle que soit l'antériorité.
- ✓ Ces entreprises se distinguent par leur impact positif sur le territoire, l'environnement, la société et/ou leur caractère innovant.
- ✓ www.initiative-france.fr/je-mengage/devenir-entreprise-remarquable.html

FONCTIONNEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le délai d'instruction pour un dossier complet est de 4 à 6 semaines. Ces prestations sont entièrement financées par nos financeurs publics (Métropole AMP, la Région Sud et le Fonds Social Européen (FSE)).

Accueil et montage du dossier

Après avoir participé à une réunion d'information collective, vous disposez d'accès personnel sur notre logiciel ARKA vous permettant de compléter directement l'ensemble de votre dossier de présentation, préambule à l'accompagnement.



Accompagnement et expertise

Les Chargé(e)s d'Affaires vous conseillent et vous orientent dans la concrétisation de votre projet : élaboration du Business Plan / Prévisionnel financier, finalisation du plan de financement, mise en relation avec des partenaires (experts comptables, avocats...), orientation bancaire...



Comité Technique / Comité d'Agrément

Une fois finalisé, votre projet est soumis à un comité d'experts bénévoles qui analyse ce dernier et émet un premier avis consultatif.

Après prise en compte de cet avis, vous présentez votre dossier au Comité d'Agrément et répondez à leurs interrogations. Le Comité rendra à l'issue de cet échange sa décision concernant l'octroi des prêts d'honneur.



Suivi et Parrainage post création

- ✓ Suivi individuel personnalisé et points de gestion pendant 3 ans
- ✓ Conseils d'experts et parrainage
- ✓ Ateliers et formations thématiques
- ✓ Temps de réseautage / Afterwork

CONTACT RESEAU INITIATIVE PAYS DE MARTIGUES COTE BLEUE

Pôle Entrepreneurial MIKADO, 646 Avenue Auguste Baron, 13500 Martigues

Standard : **04.86.64.88.50**

Mail : contact@initiative-paysdemartigues.fr

www.initiative-paysdemartigues.fr

